

Cahier des charges spécifique au soutien financier d'actions Mois sans tabac mises en place par les partenaires et acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - 2021



Le présent cahier des charges a pour objectif de présenter le contexte de la campagne de marketing social [Mois sans tabac](#), les actions, le cadre des postes de dépenses, l'évaluation et les modalités pratiques pour une demande de soutien financier auprès de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour tout accompagnement au développement d'actions Mois sans tabac, les comités départementaux d'éducation pour la santé (CoDES/CoDEPS) peuvent vous soutenir.

Table des matières

1. Contexte	2
2. Actions attendues.....	3
3. Cadrage des actions.....	5
4. Cadrage des postes de dépenses	5
4. Evaluation.....	6
5. Modalités pratiques	7
6. Guides d'aide à la mise en place d'actions et ressources	8
7. Contacts des comités.....	12

Version juillet 2021

1. Contexte

La campagne nationale Mois sans tabac, mise en place en France pour la 6^{ème} fois en 2021 par Santé publique France, est un défi collectif qui consiste à inciter et accompagner, via des actions de communication et de prévention de proximité, tous les fumeurs dans une démarche d'arrêt du tabac.

La campagne « Mois sans tabac » est inscrite dans l'action n°11 du Programme National de Lutte contre le Tabac (PNLT) 2018-2022, qui a fixé des objectifs nationaux clairs et ambitieux de diminution de la prévalence tabagique afin d'atteindre, d'ici 2032, la première génération d'adultes non-fumeurs.

Elle s'inscrit également dans l'axe 2 du Fonds de lutte contre les addictions (FLCA) qui a pour ambition de protéger prioritairement les jeunes, d'éviter l'entrée dans le tabagisme et de lutter contre les inégalités sociales.

Elle contribue aussi aux enjeux liés à la réduction du tabagisme, priorité centrale de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030.

Au niveau régional, le PNLТ se décline en Programme régional de réduction du tabagisme, dont la version 2 2018-2022 est disponible au lien suivant : [Télécharger le document](#).

Ce programme s'inscrit dans le cadre du [Parcours santé et addiction](#) du Programme régional de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur publié fin juin 2018.

Mois sans tabac comporte deux temps successifs :

- Le **mois d'octobre** qui précède l'événement, est consacré à la sensibilisation des fumeurs pour susciter l'intérêt à arrêter et préparer cet arrêt via des actions de communication.
- Le **mois de novembre** au cours duquel sont réalisées des actions de communication media et hors media (TV, radio, presse, internet et réseaux sociaux) et des actions de proximité incitant à l'arrêt et soutenant la motivation des ex-fumeurs.

Les actions Mois sans tabac ainsi que les porteurs mobilisés depuis 2016 sont présentés en ligne dans la base de données OSCARS (Observation et suivi cartographique des actions régionales de santé) : <http://www.oscarsante.org/national/moissanstabac/index.php>.

L'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur met à disposition des acteurs une enveloppe financière pour aider à la mise en œuvre de ces actions.

Le cadre des actions à mener et du financement est présenté ci-après.

Pour découvrir plus de détails sur la campagne de marketing social, vous pouvez consulter le webinaire : « Le marketing social : principes théoriques et illustration avec Mois sans tabac » par Professeur Karine Gallopel-Morvan de l'EHESP et Viêt Nguyen-Thanh de Santé publique France.

- [Consulter le webinaire en ligne](#)

Aucun financement ne sera accordé pour les dossiers ne répondant pas aux critères d'éligibilité stipulés dans ce cahier des charges.

2. Actions attendues

Dans le cadre de Mois sans tabac, les acteurs peuvent se mobiliser en :

Octobre	Actions de visibilité et de recrutement des fumeurs <u>Objectif</u> : Communiquer, inciter, recruter <u>Acteurs</u> : Partenaires et acteurs locaux <u>Public</u> : Public interne à la structure (ex : salariés), public externe bénéficiaire de la structure <u>Financement</u> : Le cadre de financement de ces actions est présenté en partie 4. <u>Actions attendues</u> : Actions de visibilité, de mobilisation et de recrutement des fumeurs pour entrer dans une démarche d'arrêt au 1 ^{er} novembre. Actions d'incitation à l'inscription sur Tabac info service .
Novembre Le Mois sans tabac	Actions de soutien des personnes s'inscrivant dans une démarche d'arrêt <u>Objectif</u> : Accompagner, soutenir <u>Acteurs</u> : Partenaires et acteurs locaux <u>Public</u> : Public interne à la structure (ex : salariés), public externe bénéficiaire de la structure, public entré dans une démarche de sevrage <u>Financement</u> : Le cadre de financement de ces actions est présenté en partie 4. <u>Actions attendues</u> : Actions d'accompagnement et de soutien des personnes entrées dans la démarche de sevrage (ex : 1 ^{ères} consultations, ateliers d'autosupport...). Ces actions devront s'appuyer sur l'aspect défi collectif de la campagne, en mobilisant l'entourage de l'ex-fumeur.
Actions d'évaluation d'efficacité de l'action	
Communication sur les actions menées Une attention particulière sera portée au financement de projets pour lesquels la communication et la valorisation seront effectuées (presse, radio, articles, réseaux sociaux ...)	

Santé publique France recommande, comme en 2020, la mise en place d'actions en distanciel. En cas d'actions proposées en présentiel (consultations et ateliers collectifs), les flux de personnes doivent être maîtrisables.

Les actions devront être déployées dans le respect des mesures en vigueur liées à la Covid-19 au moment de l'action (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>).

Les actions devront utiliser les ressources et le matériel de communication Mois sans tabac qui seront proposés par Santé publique France.

Dans le cadre de Mois sans tabac, les **publics cibles prioritaires** sont :

- Jeunes
- Professions et catégories socioprofessionnelles : employés, ouvriers, sans activité professionnelle
- Personnes en situation de difficultés socioéconomiques
- Femmes enceintes, femmes allaitantes, parents
- Personnes sous-main de justice
- Salariés

Une attention particulière sera également portée aux projets en direction des migrants.

Les **actions d'évaluation d'efficacité** sont à mentionner dans votre proposition de projets et les résultats seront à présenter dans le bilan.

Des exemples d'actions à mener, des guides et autres ressources pour l'organisation et la mise en œuvre sont disponibles en partie 6.

3. Cadrage des actions

Les actions doivent répondre aux critères de qualité des actions en promotion de la santé suivants :

- Inscription dans les actions et publics prioritaires retenus : Jeunes, personnes en situation de vulnérabilité sociale, personnes détenues, personnes en situation de difficultés socio-économiques, femmes enceintes/allaitantes, personnes sous-main de justice, parents, salariés,
- Positionnement du projet dans l'environnement médico-social du bassin de vie dans lequel il s'inscrit notamment, s'ils existent, les Contrats locaux de Santé,
- Présence de partenariats et mutualisation des ressources,
- Implication et participation de la population concernée et des professionnels,
- L'action devra s'appuyer autant que possible sur des interventions validées et ayant fait leur preuve, au niveau national voire international,
- Pertinence des indicateurs de réalisation et de résultats prévus pour l'évaluation (outils de reporting) qui permettra une observation et une analyse des résultats.

4. Cadrage des postes de dépenses

Pour la mise en place d'actions, les barèmes de référence sont les suivants :

- **Frais de structure/de fonctionnement et achat de matériel/investissement :**

Les charges fixes de structure/fonctionnement (création de poste, rémunération de personnel sans lien avec l'action, dotations aux amortissements, taxes et impôts, mises à disposition de locaux, frais généraux...) et l'achat de matériel/investissement (micro-ordinateur, télévision...) ne relèvent pas d'un financement.

- **Rémunération de salariés des dispositifs spécialisés en addictologie et tabacologie :**

- o Les personnels déjà financés par leur structure d'origine ne pourront être rémunérés dans le cadre de ce cahier des charges, sauf s'ils effectuent des vacations sur des temps de congés ou sur des plages horaires hors de leur temps de travail.

- **Vacations et rémunérations des intervenants externes à la structure :**

- o Bilans collectifs/ateliers ou vacations : indemnisation forfaitaire pour une séance de 2 heures minimum (préparation et évaluation incluses dans le forfait) :
 - Médecins : forfait 150 €,
 - Auxiliaires médicaux (masseurs kiné, infirmières, diététiciennes...) : forfait 100 €,
 - Non professionnels de santé : forfait 80 €.
- o Bilan individuel diététicienne : indemnisation pour 1 heure minimum : 40 €.
- o Indemnités kilométriques : peuvent être financés à la hauteur du barème fiscal en vigueur.

Les ateliers ou suivis individuels ou collectif de psychologie, sophrologie, hypnose... ou toute autre méthode complémentaire pourront être pris en charge.

- **Formations :** L'ARS ne financera pas de formations dans le cadre de ce cahier des charges. Les Comités départementaux d'éducation pour la santé (*CoDES, coordonnées disponibles en partie 7*) déploieront des séances d'information/sensibilisation au dispositif Mois sans tabac

dans les départements ainsi que des formations à l'entretien motivationnel, à la prescription de substituts nicotiques et au repérage précoce intervention brève.

- **Financement des outils** : Au vu des outils déjà financés et mis à disposition par Santé publique France, l'ARS ne financera que la conception de goodies, d'oriflammes, bâches, kakémono pour des événements d'envergure de type événementiel. La fabrication et la diffusion de ces outils devront être accompagnées d'actions de proximité.
- **Aide au sevrage dans le cadre du dispositif Mois sans tabac** :
 - o Substituts nicotiques : La diffusion en masse de substituts nicotiques ne pourra être financée (depuis le 1er janvier 2019, les substituts nicotiques sont, en effet, remboursés à 65 % par l'Assurance Maladie sur prescription médicale par les professionnels de santé suivants : médecins (y compris le médecin du travail), sages-femmes, infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes).
 - L'ARS pourra financer les substituts permettant des démonstrations.

Par ailleurs, les actions en milieu hospitalier ou en partenariat avec ceux-ci, doivent pouvoir bénéficier, pour l'achat des TNS, des tarifs de la pharmacie hospitalière.
 - o Testeurs de CO (mesure de monoxyde de carbone) : Non financés dans le cadre des actions de dépistage mais possible dans les actions d'accompagnement de sevrage : la mesure du CO expiré peut être utilisée avec l'accord du patient pour renforcer la motivation dans le respect de l'alliance thérapeutique, notamment chez les femmes enceintes.
 - o Matériel de vapotage, cigarettes électroniques : non financés
- **Temps de coordination** : Un temps de coordination pourra être financé pour le déploiement des actions Mois sans tabac.
- **Actions d'évaluation** : le budget doit être distinct de celui de l'action, présenté par postes de dépense. L'évaluation peut être financée, son coût ne pourra pas excéder 5 % du coût global de l'action.

4. Evaluation

Le porteur devra saisir son évaluation sur la base de données [OSCARS Mois sans tabac](#).

Les paiements seront faits à réception de l'évaluation et de la facture relatives aux actions effectuées, avant le 31 décembre 2021.

Cette évaluation permettra :

- Au niveau régional, de faire un bilan des acteurs mobilisés et des actions mises en place,
- Au niveau national, pour Santé publique France, de faire une analyse de la mobilisation des acteurs.

En cela, les données communiquées devront être les plus précises et complètes possibles. Le CRES pourra recontacter le porteur pour de plus amples informations.

5. Modalités pratiques

Tout dépôt de dossier doit se faire au moyen de la **fiche action** présentée en annexe 1 et doit être envoyé par **mail** à l'adresse suivante : marion.sylvain@cres-paca.org **au plus tard le 15 septembre 2021.**

L'instruction des dossiers se fera par un comité de lecture mené par l'ARS et partagé avec l'Assurance maladie et le CRES, le 16 septembre 2021.

Tout accord de financement d'une action donné par le comité de sélection donnera lieu à une convention entre le porteur de l'action et le CRES. Les acteurs seront informés de la décision du comité de sélection le 17 septembre 2021.

Contact ARS : Cindy BEZIAT, cindy.beziat@ars.sante.fr

Contact CRES : Marion SYLVAIN, marion.sylvain@cres-paca.org

Pour information, l'Assurance maladie a également proposé un soutien financier pour les partenaires souhaitant déployer des actions de terrain.

6. Guides d'aide à la mise en place d'actions et ressources

- A. **Guide national Mois sans tabac 2020** : [Télécharger le document](#)
- B. **Bilan Mois sans tabac 2020** : [Télécharger le document](#)
- C. **Série de webinaires tabac 2020** : [Télécharger le programme](#) ; [accéder aux vidéos](#) > sélectionner la playlist Mois sans tabac

D. Guides d'aide à la mise en place d'actions

1. A l'intention des maires

Le maire face aux conduites addictives. Guide pratique, MILDECA, 2019, 100 p.

<https://www.drogues.gouv.fr/actualites/maire-face-aux-conduites-addictives-un-nouveau-guide-pratique-accompagner-elus>

L'objectif est de fournir aux élus qui souhaitent se mobiliser des outils, sur plusieurs problématiques majeures, pour concevoir un plan d'actions adapté à chaque commune.

2. A l'intention des acteurs déployant des actions auprès des jeunes

Benkhoucha Cynthia, **Jeunes et tabac : prévenir, réduire les risques et accompagner vers l'arrêt**, Fédération addiction, 2016, 100 p.

https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2016/09/manuel_WEB_02.pdf

Pragmatique et centré sur les objectifs de l'utilisateur, ce manuel propose un accompagnement vers l'arrêt du tabac tout en permettant une application réaliste et claire de la réduction des risques appliquée au tabagisme, en particulier pour les fumeurs les plus réticents à arrêter : réduction de la consommation comme objectif intermédiaire, transition vers la vape, consommation de cannabis sans tabac, etc.

Explo Tabac. Guide d'animation. Identifier les enjeux, préparer les interventions, conduire les ateliers, 2014, 63 p.

https://www.ligue-cancer.net/sites/default/files/guide_danimation_explo_tabac.pdf

Explo'Tabac permet d'aborder le thème de la prévention du tabagisme dans le respect du continuum du développement des enfants et du cursus scolaire des élèves, de la classe du CM1 de l'école élémentaire jusqu'à la classe de 5e des collèges, dans le cadre des missions et programmes de l'école. Cela nécessite la prise en compte des différentes phases du développement cognitif et psycho-affectif des enfants, comme du cursus scolaire des élèves que nous avons mission d'éduquer. Il nous faut garder à l'esprit que ce qui fait l'unité du programme, c'est le sujet lui-même, qui crée les liens dans son parcours de vie.

3. A l'intention des acteurs déployant des actions auprès des femmes

Bonnet Nicolas, Bouyahi Myriam, Brouillet Emilie (et al.), **Prévention du tabagisme et accompagnement au sevrage chez la femme**. Guide, RESPADD, 2021, 56 p.

<https://www.respadd.org/wp-content/uploads/2021/06/Guide-Tabagisme-femme-BAT3.pdf>

La stratégie Lieu de santé sans tabac (LSST), créée et développée par le RESPADD, est devenue une priorité du Programme national de lutte contre le tabac récompensant ainsi près de 25 ans d'engagement. En 2018, suite à la réponse à l'appel à projets « Mobilisation de la société civile », le RESPADD a été nommé coordinateur national de cette stratégie pour une durée de trois ans. L'objectif est d'amener, sur la période 2018-2022, au moins 50 % des établissements de santé publics et privés, qu'ils appartiennent ou soient associés ou non à un Groupe hospitalier de territoire, à adopter cette démarche. Cet effort vise prioritairement : • tous les établissements qui ont une activité « femme, mère, nouveau-né, enfant », dont les établissements autorisés à l'activité de soins

de gynécologie obstétrique ; • tous les établissements de soins autorisés à traiter les patients atteints d'un cancer. La rédaction de ce guide s'inscrit donc dans cette dynamique afin de favoriser les bonnes pratiques, faciliter la prise en charge des femmes fumeuses et toucher l'ensemble des établissements ayant une activité « femme, mère, nouveau-né, enfant »

Femmes et addictions. Accompagnement en CSAPA et CAARUD

Fédération Addiction, 2016

<http://www.federationaddiction.fr/parution-du-guide-femmes-et-addictions-de-la-federation/>

Cet ouvrage est paru dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 et soutenu par la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives), la DGS (Direction Générale de la Santé) et la DGCS-SDFE (Direction Générale de la Cohésion Sociale – Service du Droit des Femmes et de l'Égalité).

L'utilisation de la cigarette électronique pendant la grossesse. Un guide pour les sages-femmes et autres professionnels de santé

Smoking in Pregnancy Challenge Group, traduction RESPADD, 2017, 8 p.

<https://gallery.mailchimp.com/6e0fa86cb67b5d4a98c4d0019/files/632e74da-f8bf-45f5-9c50-c9fa35f0b070/eCigSIPF.pdf>

Cette note d'informations a été produite par le Smoking in Pregnancy Challenge Group et a pour objectif de présenter un résumé des connaissances actuelles sur la cigarette électronique, avec des propositions de réponses à des questions souvent posées sur leur utilisation durant la grossesse.

4. A l'intention des acteurs déployant des actions auprès des personnes sous-main de justice

Clément Picot-Ngo, Joëlle Kivits, Karine Chevreul

Réduire le tabagisme dans les prisons : éléments théoriques et méthodologiques nécessaires à la co-construction d'une intervention en contexte pénitentiaire

Global Health Promotion 1757-9759; Vol 28 Supp.1, pp. 8–14

<https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/1757975921993434>

Révélateur des inégalités sociales de santé, le tabagisme en établissement pénitentiaire exige des interventions visant sa réduction d'être adaptées aux spécificités du milieu carcéral. Dans le cadre de la recherche interventionnelle TABAPRI, nous avons mobilisé une première étude sociologique afin d'apporter des connaissances sur cette problématique. Une enquête a été réalisée au sein de trois établissements pénitentiaires, précédant les phases de construction, d'implémentation et d'évaluation de l'intervention. Cet article décrit d'une part la démarche méthodologique et d'autre part, la contribution de la sociologie, tant dans ses apports conceptuels que méthodologiques, à la construction d'une intervention. Notre travail a notamment souligné l'importance d'aménager des espaces d'échange permettant aux professionnels et aux personnes détenues de construire ensemble les modalités d'intervention qui participent à la réduction du tabagisme en détention.

Prise en charge et prévention des conduites addictives

In : Prise en charge sanitaire des personnes placées sous-main de justice, Guide méthodologique, ministère de la Justice, 4^e édition, 2019, pp. 279-290

Téléchargez le guide https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_methodo_2019_ppsmj.pdf

Rédigé sous forme de fiches synthétiques, le guide a vocation à répondre aux questionnements des professionnels sur l'ensemble des domaines qui constituent la prise en charge sanitaire et sociale des personnes sous-main de justice majeures ou mineures. Il fournit des orientations à propos des règles spécifiques liées à l'environnement du monde carcéral et traite également des modalités de prise en charge de la santé de cette population.

5. Tabagisme et santé mentale

Bonnet Nicolas, Cornibert Anne-Cécile, **Tabagisme & santé mentale**, RESPADD, 2020, 50 p.

<https://www.respadd.org/wp-content/uploads/2020/05/Guide-tabag%20%80%A6-et-sante-mentale-v-corrige-juin-20.pdf>

Ce guide entend favoriser la diffusion des bonnes pratiques en tabacologie (ce qu'il faut savoir – ce qu'il faut faire) fondées sur les données de la recherche et les savoirs expérientiels, à l'attention des professionnels qui accompagnent les personnes atteintes de troubles psychiatriques.

6. Domaine de l'asile

Alcool, tabac, cannabis et autres drogues : guide pour les professionnel-le-s du domaine de l'asile

Addiction Suisse, 2019, 23 p.

Téléchargez le guide <https://shop.addictionsuisse.ch/fr/professionnels/118-284-guide-pour-les-professionnel-le-s-du-domaine-de-l-asile.html#/26-langue-francais>

Ce guide s'adresse aux professionnel-le-s du domaine de l'asile (assistant-e-s sociaux, infirmiers-ères, agent-e-s de sécurité, bénévoles, intendant-e-s, enseignant-e-s, etc.). Il propose des informations générales sur la consommation de substances psychoactives et l'addiction, ainsi que des outils pour identifier les situations problématiques et réagir de manière adéquate.

7. Tabac et milieu du travail

Santé et Travail : Intervenir sur les usages de psychotropes et les addictions des professionnels

Fédération Addiction, janvier 2021, 68 p.

En savoir plus <https://www.federationaddiction.fr/parution-du-guide-reperes-sante-et-travail-intervenir-sur-les-usages-de-psychotropes-et-les-addictions-des-professionnels/> Téléchargez le

dossier de presse <https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2020/12/MonduTravail-DP.pdf>

Réalisé par la Fédération Addiction et l'association Additra, avec le soutien de la MILDECA Île-de-France et la Directe Île-de-France, ce guide a pu voir le jour grâce à l'implication et au partage de pratiques d'intervenants de terrain, d'employeurs, de directions de centres d'addictologie, d'équipes de santé au travail et de chercheurs, entre 2014 et 2019.

8. Autres guides sur l'accompagnement au sevrage tabagique

Accompagner l'arrêt du tabac avec succès, RESPADD, 16 p.

<https://www.respadd.org/wp-content/uploads/2020/05/Livret-accompagner-larret-BAT2.pdf>

Près d'un quart des Français fument du tabac tous les jours. La nicotine, naturellement présente dans le tabac, favorise l'addiction mais n'est pas cancérigène. En revanche, la fumée du tabac contient 7 000 substances chimiques, dont 70 sont des cancérigènes connus : benzène, arsenic, chrome, goudrons, polonium, etc. Le tabac est ainsi responsable chaque année de 75 000 décès, dont 45 000 par cancer. Il constitue le facteur de risque évitable de cancer le plus important : il est responsable de plus de 8 cancers du poumon sur 10, de près de 70 % des cancers des voies aérodigestives supérieures (bouche, larynx, pharynx, œsophage) et de 35 % des cancers de la vessie. Il serait aussi impliqué dans le développement des cancers du foie, du pancréas, de l'estomac, du rein, du col de l'utérus, du sein, du côlon-rectum, de l'ovaire et de certaines leucémies. Soit, au total, 17 localisations différentes de cancers. Le tabac présente un risque pour la santé quel que soit son mode de consommation : cigarette, tabac à rouler, cigarillo, cigare, pipe, chicha.

Repérer la consommation de tabac et adapter son intervention. Guide de l'intervenant, RESPADD, 12 p.

<https://www.respadd.org/wp-content/uploads/2020/05/Guide-intervenant-RPIB-tabac-BAT4.pdf>

Ce support a été conçu par le RESPADD dans le cadre de sa politique Lieu de santé sans tabac. Il a pour but de donner les outils nécessaires au repérage des consommations de tabac et les moyens d'intervention afin d'engager une démarche de réduction et/ou d'arrêt de la consommation.

Premiers gestes en tabacologie. Livret d'aide à la pratique pour les professionnels de santé

RESPADD, AFIT&A, 2018, 48 p.

Téléchargez le guide <http://www.respadd.org/wp-content/uploads/2018/05/Premiers-gestes-tabaco-BAT-ss-film.pdf>

Au sommaire de ce guide : - Addiction au tabac - Repérage et prise en charge systématique du fumeur - Traitements nicotiques de substitution - Vaporisateur personnel - Cas cliniques - 10 messages clés

Guide pour sortir de la fumée : Repères pour l'accompagnement vers la vape

IREPS Normandie, Fédération Addiction, 2021, 60 p.

Téléchargez le document https://30066f26-1b88-4e3d-ba56-02178db53114.filesusr.com/ugd/acc913_7ae1bf6ec64c4baaa42d377bb53d8ce2.pdf

Cet outil est principalement à destination des professionnels de santé, du social et médico-social qui accompagnent des patients/usagers souhaitant diminuer ou arrêter leur consommation de tabac. Réalisé par des acteurs normands du soin et de la réduction des risques, il a pour but d'informer, de faciliter les accompagnements liés à l'usage de la vapoteuse et de développer la mise en place de protocole vape au sein de différentes structures.

Cet outil est principalement à destination des professionnels de santé, du social et médico-social qui accompagnent des patients/usagers souhaitant diminuer ou arrêter leur consommation de tabac. Réalisé par des acteurs normands du soin et de la réduction des risques, il a pour but d'informer, de faciliter les accompagnements liés à l'usage de la vapoteuse et de développer la mise en place de protocole vape au sein de différentes structures. Il est par ailleurs désengagé de tout objectif commercial, et son utilisation ne saurait être revendiquée par des entreprises commerciales, en particulier liée à l'industrie du tabac.

7. Contacts des comités

Territoire	Contact	Mail et téléphone
Alpes-de-Haute-Provence - 04	CoDES 04 - Yves DURBEC	ydurbec@codes04.org 04 92 32 61 69
Hautes-Alpes - 05	CoDES 05 - Virginie ANICET ; Alexandre NOZZI	virginie.anicet@codes05.org alexandre.nozzi@codes05.org 04 92 53 58 72
Alpes-Maritimes - 06	CoDES 06 - Chantal PATUANO	cpatuano@codes06.org 04 93 18 80 78
Bouches-du-Rhône - 13	CoDEPS 13 - Christophe POROT	direction@codeps13.org 04 91 81 68 49
Var - 83	CoDES 83 - Elise RABOURDIN ; Josselin FRANCESCHI	e.rabourdin@codes83.org j.franceschi@codes83.org 04 94 89 47 98
Vaucluse - 84	CoDES 84 - Lucie ZIMNY Le Souffle 84/CMDR du Vaucluse - Clémence CAGNAT	lucie.zimny@codes84.fr c.cagnat@lesouffle.org 04 90 81 02 41
Région PACA	CRES - Marion SYLVAIN	marion.sylvain@cres-paca.org 04 91 36 56 95

Les comités peuvent être sollicités pour un accompagnement méthodologique, une demande d'outils pédagogiques, de documentation à diffuser...

Ils proposeront également des formations thématiques en lien avec le tabagisme (entretien motivationnel, prescription des traitements de substitution nicotiques, repérage précoce et intervention brève).